



BOURGOGNE

Bulletin d'adhésion

Les informations portées sur ce document figureront avec votre autorisation dans des fichiers et des traitements informatisés, dans les conditions fixées par la loi 78-17 du 6 janvier 1978. Vous y avez droit d'accès et de modification.

À retourner à :

Sgen-CFDT
6 bis rue Pierre Curie
21000 DIJON
Tél. 03.80.30.23.54
Mel bourgogne@sgen.cfdt.fr

Mme Nom
 Mlle
 Mr Prénom

Nom de naissance

Date de naissance / /

Adresse n° rue

code postal | | | | Ville

Tél. portable e mail

En rejoignant le Sgen-CFDT, vous contribuez à lui apporter les moyens de fonctionnement nécessaires pour une défense efficace des personnels et pour l'amélioration du système éducatif.

Attention : la cotisation à la CFDT fonctionne par année civile.

Comment régler sa cotisation :

↳ **Le plus simple, pour vous comme pour notre trésorier, vous choisissez le prélèvement automatique de la cotisation (PAC) :**
vous remplissez ce bulletin d'adhésion recto et verso, en indiquant le montant mensuel de votre cotisation, et vous nous le renvoyez avec l'autorisation de prélèvement ci-dessous **signée et accompagnée d'un RIB**. Votre cotisation sera prélevée en **12 fois sur l'année, tous les 5 de chaque mois**, et débutera bien sûr le premier mois suivant la date de votre adhésion.

Le montant du prélèvement est fixé à la signature. Il est réévalué chaque année en fonction de l'évolution de votre salaire (housse ou baisse : promotion, changement de grade, temps partiel ...), un **formulaire en ligne sur notre site permet de signaler ces changements**.

L'autorisation de prélèvement peut être résiliée à tout moment par simple courrier adressé au Sgen CFDT Bourgogne un mois avant la date du prélèvement suivant.

↳ **Vous choisissez le paiement en une fois :**

vous accompagnez votre bulletin d'adhésion d'un chèque à l'ordre du Sgen CFDT, correspondant au nombre de mois restant jusqu'à la fin de l'année civile. Vous recevrez en début d'année suivante une lettre pour le renouvellement de votre cotisation (à régler en tout début d'année civile).

MANDAT DE PRÉLEVEMENT SEPA

NUMERO ICS CFDT : FR88ZZZ254894

RUM :

Référence Unique de Mandat (à remplir par le syndicat)

Le «mandat de prélèvement SEPA» est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen (SEPA). En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention passée avec elle.

Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée : . dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
. sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos Nom, Prénom et adresse :

Coordonnées du Compte N° IBAN à débiter Identification internationale du compte bancaire

.....
.....
.....
.....
.....

Syndicat Créditeur :
Sgen-CFDT
ICS FR88ZZZ254894

N° BIC

Code International d'Identification de votre banque

Nom et adresse de votre banque :

Date :

Signature :

N'oubliez pas de joindre un RIB

Montant des Cotisations

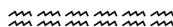


SITUATION PROFESSIONNELLE

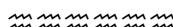
(Destiné aux élus CAPA, pour suivre votre carrière)

Ministère : Agriculture - Education Nationale - Enseignement Supérieur - Jeunesse et Sport - Recherche -

Catégorie/grade : Discipline,fonction ou spécialité :



Etablissement ministériel :..... Etablissement d'exercice:.....



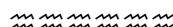
Echelon.....depuis le/...../.....

Classe normale Hors classe

Classe exceptionnelle

1ère classe 2ème classe

autre



Temps complet Temps partiel : quotité..... Stagiaire Contractuel

Congé parental Congé formation autres congés.....

Situation particulière : disponibilité, détachement, Zil, brigade, etc.....

La cotisation représente 0,75 % du salaire net hors les prestations familiales, c'est-à-dire
le montant imposable du mois qui figure sur votre feuille de paye en bas à gauche.

Deux méthodes pour calculer votre cotisation :

↳ calculez votre cotisation mensuelle : **montant imposable mensuel x 0,0075 =.....**

↳ plus simple, mais moins précis, prenez dans le tableau ci-contre la cotisation mensuelle correspondant au salaire net le plus proche du votre.

Montant de ma cotisation mensuelle :.....

Date : Signature :

Salaire	Cotisation mensuelle	Cotisation mensuelle réelle *
1200	9	3,06
1300	9,75	3,31
1400	10,5	3,57
1500	11,25	3,82
1600	12	4,08
1700	12,75	4,33
1800	13,5	4,59
1900	14,25	4,84
2000	15	5,1
2100	15,75	5,35
2200	16,5	5,61
2300	17,25	5,86
2400	18	6,12
2500	18,75	6,37
2600	19,5	6,63
2700	20,25	6,88
2800	21	7,14
2900	21,75	7,39
3000	22,5	7,65
3100	23,25	7,9
3200	24	8,16
3300	24,75	8,41
3400	25,5	8,67
3500	26,25	8,92

* après déduction fiscale ou crédit d'impôts

**66 % de la cotisation est déductible des impôts.
Une attestation fiscale vous sera automatiquement envoyée.**

**NOUVEAU : Vous êtes non imposable,
vous bénéficierez d'un crédit d'impôts.**

Les droits des adhérents :

- ♦ le droit à l'**information** avec CFDT magazine, le mensuel de la CFDT, Profession Education, celui du Sgen CFDT, nos publications régionales
- ♦ le droit à la **défense** avec nos conseils et défenseurs juridiques
- ♦ le droit à une **assurance** professionnelle
- ♦ le droit à une **indemnité** journalière en cas de grève (à partir du quatrième jour) par l'intermédiaire de la CNAS
- ♦ le droit à la **formation** syndicale pour connaître ses droits, la vie et le fonctionnement de l'organisation.

Votre droit principal demeure bien sûr celui de **participer** à la vie de votre syndicat en militant au sein de ses instances

Adhérent sans traitement :

Cotisation mensuelle : 2 €
(24 € annuelle)

Stagiaires

Cotisation mensuelle : 6,5 €
(78 € annuelle)

AESH

Cotisation mensuelle : 3,5 €
(42 € annuelle)